

Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Dans le cadre de leur mission d'information des demandeurs de logement, l'USH Centre - Val de Loire propose aux EPCI concernés un document d'aide à la formalisation du PPGDID. Ce document contient quelques éléments de langage sur la gestion des demandes par les organismes, et les principaux indicateurs portants sur la demande et les attributions à l'échelle de Tours Métropole Val de Loire.

REFERENCES JURIDIQUES

α Références législatives

Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) adoptée le 24 mars 2014 (art. 96 et art. 97) publiée au Journal Officiel du 26 mars 2014

Loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 27 janvier 2017 publiée au Journal Officiel le 28 janvier 2017

Loi réglementant les conditions d'exercice des activités à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce dite loi Hoguet adoptée le 2 janvier 1970 consolidée au 16 mars 2018

α Décrets d'application

Décret relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur : Décret du 12 mai 2015 publié au Journal Officiel du 13 mai 2015

Décret portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social : Décret du 5 mai 2017 modifiant l'art. R441-2-15 CCH relatif aux mentions obligatoires

α Référence réglementaire/ européenne

Le Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté le 14 avril 2016 par le Parlement européen et applicable à partir du 25 mai 2018



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



MODALITES D'ELABORATION DU PLAN

α Qui est concerné ?

La Loi Egalité et Citoyenneté a restreint l'obligation de réalisation du plan aux EPCI ayant l'obligation de se doter d'un PLH et comprenant au moins un QPV sur leur territoire.

α Quels acteurs pour son élaboration ?

En plus des communes membres et des représentants des organismes HLM, sont associés les représentants des SEM de construction et de gestion de logements sociaux ainsi que les représentants d'Action Logement.

OBJECTIF DU PLAN

Le plan doit prévoir un **système de qualification de l'offre de logements sociaux** du territoire en fonction d'indicateurs fixés par le plan, ainsi que les **moyens à mobiliser** pour atteindre les **objectifs** fixés de mixité sociale.

Le plan est applicable pour une durée de **six années**.



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



α POUR LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) :

Tours Métropole Val de Loire

Cadre légal

Préciser les **modalités locales d'enregistrement** de la demande de logement social et la **répartition territoriale des guichets** d'enregistrement existants ou créés ultérieurement

Propositions de contenu

Le site internet : <https://www.demandelogement37.fr/imhowebGP37/> (onglet « déposer votre demande ») permet de réaliser sa demande de logement social.

Si vous ne possédez pas d'accès internet, la demande peut être enregistrée sur l'ensemble du territoire auprès des guichets enregistreurs.

En complément, il existe des lieux d'information qui permettent un accueil de proximité et une information. Les lieux d'information n'enregistrent pas les demandes et les transmettent aux guichets.



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Guichets d'enregistrement

- **Mairie de Ballan-Miré**
12 place du 11 novembre
37510 BALLAN-MIRE
Téléphone : 02 47 80 10 00
- **Mairie de Chambray-lès-Tours**
73 avenue de la République
37510 CHAMBRAY-LES-TOURS
Téléphone 02 47 48 45 67
- **Mairie de Fondettes**
35 rue Eugène Gouin
37230 FONDETTES
Téléphone 02 47 88 11 11
- **Mairie de Joué-lès-Tours**
Place François Mitterrand
37301 JOUE-LES-TOURS
Téléphone 02 47
- **Mairie de Luynes**
Place des Victoires
37230 LUYNES
Téléphone 02 47
- **Mairie de La Membrolle-sur-Choisille**
Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE
Téléphone 02 47 54 83 96

Guichets d'enregistrement

- **Mairie de La Riche**
Place du Maréchal Leclerc
37521 LA RICHE
Téléphone 02 47 38 11 52
- **Mairie de Notre Dame d'Oé**
10 rue de la mairie
37390 NOTRE-DAME-D'-OE
Téléphone 02 47 41 30 08
- **Mairie de Parçay-Meslay**
58 rue de la mairie
37210 PARCAY-MESLAY
Téléphone 02 47
- **Mairie de Saint-Avertin**
21 rue de Rochepinard
37551 SAINT-AVERTIN
Téléphone : 02 47 48 48 48
- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire**
Parc de la Perraudière
37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Téléphone 02 47 42 80 00
- **Mairie de Saint-Pierre-des-Corps**
34 avenue de la République
37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS
Téléphone 02 47 63 43 43



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Guichets d'enregistrement

- **Mairie de Savonnières**
Rue principale
37510 SAVONNIERES
Téléphone : 02 47 43 53 63
- **Mairie de Tours**
1 - 3 rue des Minimes
37926 TOURS
Téléphone 02 47 21 66 26
- **Val Touraine Habitat**
7 rue de la Milletière
37080 TOURS CEDEX 2
Téléphone 02 47 87 15 15

20 rue de l'Aubrière
SAINT-PIERRE-DES-CORPS
Téléphone 02 47 32 43 00

12 rue Philippe Desportes
37400 AMBOISE
Téléphone 02 47 23 61 50

1 rue François Arago
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Téléphone 02 47 88 33 50

Guichets d'enregistrement

- **Val Touraine Habitat**
69bis rue Saint-Jacques
37600 LOCHES
Téléphone 02 47 91 18 40

2 rue Pierre Laplace
JOUES-LES-TOURS
Téléphone 02 47 68 43 30

6 - 8 rue du docteur Pierre
Labussière
CHINON
Téléphone 02 47 98 10 00
- **Tours Habitat**
1 rue Maurice Bedel
37000 TOURS
Téléphone 02 47 60 13 00
- **Tours Habitat**
31 rue des Tanneurs
37000 TOURS
Téléphone 02 47 60 83 20
- **Touraine Logement**
14 rue du Président Merville
37000 TOURS
Téléphone 02 47 70 18 00
- **La Tourangelle Immobilier**
8 boulevard Heurteloup
37000 TOURS
Téléphone 02 47 36 54 00



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Guichets d'enregistrement

- **Nouveau Logis Centre Limousin**
12 rue du Docteur Herpin
37000 TOURS
Téléphone 02 47 60 77 00
- **ICF Habitat Atlantique**
16 rue Henri Barbusse
37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS
Téléphone 02 47 63 10 44
- **3F Centre Val de Loire**
73 bis avenue Grammont
37000 TOURS
Téléphone 02 34 28 02 02
- **Société Nationale Immobilière**
34 boulevard Heurteloup
37000 TOURS
Téléphone 02 47 38 99 85
- **SAEM Saint Avertin**
12 boulevard Paul Doumer
37550 SAINT AVERTIN
Téléphone 02 47 74 40 90

Guichets d'enregistrement

- **Logi Ouest**
1 rue Charles Nicolle
37300 JOUE-LES-TOURS
Téléphone 02 37
- **France Loire**
33 rue du faubourg Bourgogne
45000 ORLEANS
Téléphone 02 38 54 32 10
- **Vallogis**
24 rue du pot de fer
45000 ORLEANS
Téléphone 02 38 79 75 14
- **Action Logement : pour les salariés des entreprises cotisantes**
15 place Michelet
BP 31 615
37016 TOURS CEDEX 1
Téléphone : 02 47 05 62 86



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Cadre légal

Préciser les **fonctions** assurées par le dispositif et les **modalités de son pilotage**.
Préciser les situations justifiant d'un **examen particulier**.

Propositions de contenu

La désignation des candidats à présenter en Commission d'Attribution de Logement (CAL) est effectuée par le réservataire des logements (Etat, Action Logement, ...). En l'absence de réservation, c'est le bailleur qui désigne les candidats.

α Le dépôt de la demande de logement

Pour que le dossier de demande de logement soit **complet**, il faut :



- Le formulaire CERFA (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14069.do)



- Une carte d'identité en cours de validité



- L'avis d'imposition n-2. Par exemple, pour effectuer une demande de logement en 2018, l'avis d'imposition de 2016 est nécessaire



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Après avoir enregistré votre demande de logement, vous recevrez **un numéro unique d'enregistrement sous un mois maximum**

- Par mail, si la demande a été déposée sur Internet
- Par courrier, si la demande a été déposée dans un lieu d'enregistrement

Votre demande de logement est **automatiquement consultable par tous les bailleurs** sociaux présents sur la métropole de Tours. Lorsqu'un logement correspondant à vos besoins se rendra disponible, vous serez donc contacté par un bailleur (ou un réservataire) pour compléter votre dossier en vue d'être présenté en CAL.

Votre demande de logement est **valable un an** à compter de la date de dépôt. Environ un mois avant la date anniversaire, une demande de renouvellement vous sera envoyée (mail, sms ou courrier). Sans réponse de votre part, votre demande sera automatiquement radiée.

La loi encadre les motifs pour lesquels votre demande peut être radiée : suite à l'attribution d'un logement, au non renouvellement de la demande (après un an) et à l'annulation de la demande (suite à votre demande écrite).

α L'instruction des demandes par les bailleurs

Pour instruire une demande avant présentation en CAL, le bailleur est susceptible de vous demander des éléments relatifs à :

- Votre situation familiale (livret de famille, document attestant un PACS, extrait de jugement si séparation, ...)
- Votre situation professionnelle (contrat de travail, carte étudiant, ...)
- Votre situation financière (bulletins de salaire, attestation employeur, documents attestant que vous bénéficiez d'une pension, d'une bourse,)
- Votre logement actuel (quittance de loyer, attestation d'hébergement, ...)
- Votre motif de demande de logement (sans logement, indécence, décohabitation, logement au loyer trop élevé, ...)



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Pensez à actualiser votre dossier si votre situation évolue (famille, revenu, emploi) soit directement auprès du guichet d'enregistrement soit sur le site <https://www.demandelogement37.fr/imhowebGP37/>

α Modalités d'instruction

Une fois que le bailleur a tous les éléments nécessaires à l'étude de votre dossier, il cherche un logement correspondant à votre profil en prenant également en compte :

- La distance entre le logement et votre lieu de travail
- La proximité avec les équipements répondant à vos besoins
- Votre mobilité par rapport au bassin d'emploi

α Critères de priorité

Sont prioritaires :

- Les personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO (Droit Au Logement Opposable)
- Les personnes handicapées
- Les personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement
- Les personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
- Les personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée
- Les personnes exposées à des situations d'habitat indigne



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



- Les personnes justifiant de violences au sein du couple
- Les personnes menacées de mariage forcé
- Les personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution
- Les personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme
- Les personnes menacées d'expulsion sans relogement



La loi DALO (Droit Au Logement Opposable) permet aux demandeurs qui remplissent l'un des critères de priorité DALO ou justifient d'un délai d'attente supérieur à un an, de déposer un dossier auprès de la **commission de médiation** afin de faire étudier sa situation

α Le passage en CAL



Seules les CAL sont compétentes pour attribuer un logement

La CAL, se réunit **au moins une fois tous les deux mois** et est composée :

- du bailleur
- de la commune
- du réservataire du logement si celui-ci est réservé
- de l'Etat
- des associations d'insertion
- des associations de locataires

Le bailleur présente à la CAL **trois candidats pour un logement**. La CAL décide **souverainement** et **en toute transparence** du candidat retenu. La notification du résultat aux candidats se fait dès la fin de la commission. Ainsi, vous recevrez un courrier vous notifiant si votre dossier a été retenu sur le logement, ainsi que le cas échéant, votre rang d'attribution. Lorsque votre demande est classée en rang 1 ou que les demandeurs classés aux rangs précédents le vôtre ont refusé le logement, vous pouvez accepter ou refuser le logement.



Après plusieurs refus, votre demande pourrait ne plus être considérée comme prioritaire

Si votre candidature n'est pas retenue pour un logement, vous recevrez une notification vous indiquant le motif de non-attribution.



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

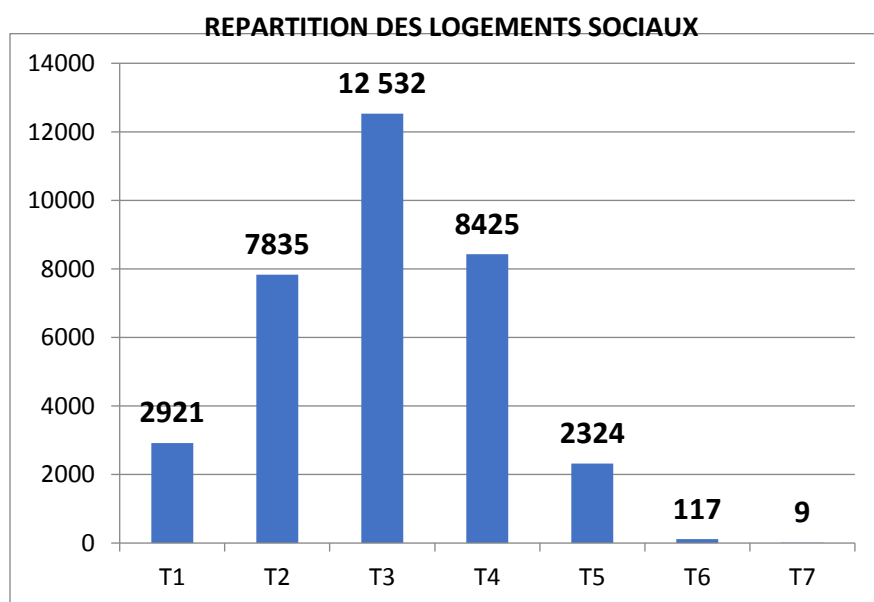


Cadre légal

Préciser les **modalités de qualification de l'offre de logements sociaux du territoire, les indicateurs utilisés, l'échelle géographique à laquelle la qualification est réalisée et les moyens pour y parvenir.**

Propositions de contenu

α Sur l'ensemble de la métropole



COMPOSITION DU PARC

α T1 : 8,56 %
 α T2 : 22,93 %
 α T3 : 36,68 %
 α T4 : 24,66 %
 α T5 : 6,90 %
 α T6 : 0,34 %
 α T7 : 0,02 %

* 56 % des logements sociaux se situent sur la ville de Tours

* Loyer moyen de 5,19 €/m²

Source : Données RPLS 2017



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT DE
la région Centre-Val de Loire

Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Les loyers sont déterminés par le mode de financement du logement et non par le bailleur.

α Détails par communes

• Ballan-Miré

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	12	164 - 309	236
T2	107	239 - 544	306
T3	231	182 - 758	396
T4	115	331 - 832	464
T5	24	388 - 889	515
T6	2	690 - 698	694
T7	1	794	794



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Berthenay

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T5	3	412 - 430	421

• Chambray-les-Tours

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	52	137 - 289	236
T2	285	129 - 454	309
T3	425	267 - 634	406
T4	294	131 - 704	411
T5	39	354 - 802	546
T6	4	694 - 826	741
T7	1	951	951



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Chanceaux-sur-Choisille

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T2	15	257 - 490	333
T3	41	312 - 523	408
T4	30	389 - 596	519
T5	8	663 - 706	682

• Druye

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T2	1	324	324
T3	3	326 - 455	381
T4	2	453 - 464	458



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Fondettes

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	20	193 - 286	252
T2	105	187 - 415	334
T3	192	221 - 626	408
T4	119	300 - 758	461
T5	27	363 - 652	527



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Joué-les-Tours

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	124	158 - 360	205
T2	849	117 - 525	287
T3	1 808	175 - 626	336
T4	1 404	185 - 755	377
T5	359	251 - 776	342
T6	16	421 - 802	537



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Luynes

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	24	135 - 311	203
T2	75	165 - 422	270
T3	153	200 - 530	331
T4	78	258 - 517	367
T5	18	307 - 599	430



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• La Membrolle-sur-Choisille

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	9	238 - 254	244
T2	40	165 - 387	320
T3	54	310 - 485	411
T4	34	341 - 620	476
T5	7	386 - 615	485



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Mettray

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	2	302 - 331	316
T2	28	237 - 454	331
T3	64	274 - 526	425
T4	30	321 - 565	494
T5	5	405 - 616	515



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Notre-Dame-D'Oé

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T2	28	270 - 430	330
T3	84	160 - 500	417
T4	49	319 - 574	482
T5	9	541 - 658	604



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Parçay-Maslay

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	1	199	199
T2	22	173 - 402	331
T3	57	358- 481	388
T4	34	353 - 477	439
T5	8	491 - 601	544



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• La Riche

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	113	133 - 306	222
T2	368	102 - 473	288
T3	604	165 - 656	358
T4	330	217 - 751	412
T5	68	227 - 838	466
T6	7	522	522



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Rochecorbon

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	16	139 - 209	157
T2	21	220 - 398	323
T3	59	283 - 495	395
T4	52	319 - 606	436
T5	7	372 - 507	392



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Saint-Avertin

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	43	188 - 288	227
T2	247	114 - 571	294
T3	352	230 - 709	382
T4	212	244 - 737	391
T5	50	125 - 678	381



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Saint-Cyr-sur-Loire

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	20	152 - 319	234
T2	310	154 - 521	295
T3	563	219 - 655	332
T4	253	245 - 772	357
T5	96	206 - 917	388



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Saint-Etienne-de-Chigny

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	8	151 - 243	206
T2	19	248 - 302	280
T3	37	287 - 579	342
T4	31	330 - 577	405
T5	4	396 - 635	507

• Saint-Genouph

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T3	2	396 – 450	423
T4	2	530	530



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Saint-Pierre-des-Corps

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	114	109 - 349	189
T2	652	113 - 510	260
T3	1 179	142 - 665	325
T4	1 016	126 - 999	376
T5	221	255 – 1 013	431
T6	10	289 - 669	469



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Savonnières

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T2	3	269 - 334	297
T3	16	318 - 455	400
T4	8	446 - 559	510
T5	1	NR	NR



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Tours

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	2 362	110 - 426	213
T2	4 657	113 - 545	274
T3	6 604	98 - 701	325
T4	4 330	135 - 974	372
T5	1 371	257 - 1 015	434
T6	78	320 - 1 à41	482
T7	7	376 - 847	672



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



• Villandry

Typologie	Nombre de logements	Loyer minimal - maximal (hors charges)	Loyer mensuel moyen (hors charges)
T1	1	234	234
T2	2	242 - 248	245
T3	5	368 - 411	394
T4	2	465 - 485	475



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Cadre légal

Préciser les indicateurs permettant d'**estimer le délai d'attente par typologie** de logement et **par secteur** géographique pour obtenir l'attribution d'un logement social.

Prévoir les moyens permettant de favoriser les **mutations internes** au sein du parc social.

Propositions de contenu

Le délai d'attente moyen (en mois) par commune et par typologie correspond à :



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Typologies Territoires	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Moyenne générale
Ballan-Miré	6,7	8,9	7	7,7	8,7		7,7
Chambray-lès-Tours	11,6	12,3	11,9	13,9	8,7		12,2
Chanceaux-sur-Choisille		4,2	3,6	9,5	10		6,4
Fondettes	8,1	10,4	10,8	12,9	7,6		10,6
Joué-lès-Tours	4,7	11,1	10,1	13,8	17,1	50,6	11,6
La Membrolle-sur-Choisille	32,1	5,6	6,4	2,5			7,9
La Riche	12,9	13	10,5	12,6	18,8		12
Luynes	18,5	6,8	4,6	13,9	7,2		7,3
Mettray		2,6	10,8	5,1	12		8,8
Notre-Dame-d'Oé		5,6	8	10,5	8,9		8
Parçay-Meslay	1	1,9	3,5	10,8			5,5



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Rochecorbon		2,6	4,7	8,4	17		9
Saint-Avertin	20,9	7,9	6,3	9,1	12,1		9
Saint-Cyr-sur-Loire		7,1	8	5,4	11,4		7,6
Saint-Etienne-de-Chigny		1,4	7,2	5			4,2
Saint-Genouph			5				5
Saint-Pierre-des-Corps	7	8,6	7,1	10,1	14,5		8,5
Savonnières			31,5				
Tours	6,5	9	7,8	12	15,7	9,4	
Villandry	4,2						4,2
Moyenne de la métropole de Tours	7,3	9,3	8,3	11,7	14,7	23,1	9,4

Source : Données AFIDEM (USH)



Le délai peut varier en fonction de la rotation observée sur le parc et du niveau d'exigence du candidat au logement.



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT DE
la région Centre-Val de Loire

Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Afin de diminuer ce délai d'attente, des moyens sont mis en place, par les acteurs du territoire, afin de répondre à la demande de changement de logement. Dès lors qu'un logement ne paraît plus adapté (changement de situation familiale, la rencontre de difficulté financière, ...), le bailleur social propose une solution de relogement.

- ✦ Nombre de mutations réalisées (de janvier 2017 à décembre 2017) : 1 395
- ✦ Demande de mutations (situation à fin décembre 2017) : 4 843

Source : Données AFIDEM (USH)

Cadre légal

Préciser les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et de mobilisation des dispositifs d'accompagnement social

Propositions de contenu

Si vous pensez relever d'une situation prioritaire, vous pouvez solliciter une assistante sociale pour la réalisation d'une évaluation sociale auprès d'une MDD (Maison du Département) ou du travailleur social de votre structure d'hébergement.

Cadre légal

Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles vise à renforcer la **protection des données personnelles** et impose des mentions d'information.



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Propositions de contenu

Dans le cadre d'une demande de logement, le guichet enregistreur va collecter des informations personnelles. Par conséquent, ce traitement de données est concerné par la réglementation européenne qui prévoit la mention d'information obligatoire ci-dessous.



Les informations collectées par les guichets d'enregistrement, directement auprès de vous, ou par import du système national d'enregistrement de la demande (SNE), dans le cadre de votre demande de logement social, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité d'instruire les demandes d'attribution de logement. Les données collectées auprès du SNE concernent l'ensemble des données requises sur le formulaire CERFA n° 14069*02. Ces informations sont à destination exclusives des services habilités du guichet d'enregistrement ou d'organismes publics de contrôles et seront conservées pendant toute la durée du traitement de votre demande de logement puis archivées pendant 5 ans après attribution ou radiation. Dans le cadre d'un logement adapté, des données concernant un éventuel handicap sont susceptibles d'être collectées et traitées avec votre accord.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement (droit à l'oubli)
- Droit d'opposition
- Droit à la limitation du traitement
- Droit à la portabilité



Aide à la formalisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)



Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, il faut adresser votre courrier au responsable de protection des données personnelles de votre guichet d'enregistrement. Vous devez joindre la copie d'une pièce d'identité.

